

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE SUPPRESSION DU PROGRAMME EN RAISON DE
LA FAIBLE AUGMENTATION DU COÛT UNITAIRE DE LA
MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Quand le gouvernement a lancé son prétendu programme de lutte contre l'inflation, le Nouveau Parti Démocratique a fait remarquer que rien, dans la réalité, ne le justifiait. Encore une fois, des chiffres fournis cette fois par le bureau du travail des États-Unis et publiés dans la presse d'aujourd'hui, montrent que les augmentations du coût unitaire de la main-d'œuvre canadienne depuis huit ans ont été les plus faibles parmi les huit premières nations industrialisées. Puisque les coûts unitaires de la main-d'œuvre n'entraînent pas des prix qui nous éliminent de nos marchés concurrentiels et que les prix continuent de monter, le ministre se rendra-t-il finalement à l'évidence et mettra-t-il un terme à ce programme?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé maintes fois au député, et je suis heureux de le répéter, que nous ne faisons pas porter aux travailleurs la responsabilité de l'inflation que nous avons eue au niveau national et international en 1973-1974. Ce que nous disons, c'est que si l'on voulait maintenir en 1976 les augmentations accordées pour 1975, ce qui représente une hausse de 20 à 30 p. 100 de notre coût unitaire de main-d'œuvre, nous compromettrions à la longue notre situation économique. Voilà l'attitude que nous avons adoptée autrefois et je me ferai un plaisir de répéter sans cesse cette réponse au député.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer les faits dans les grandes lignes pour le ministre. D'après les chiffres publiés aujourd'hui et contrairement à ce que le ministre vient d'affirmer, le Canada est, parmi les huit pays en question, celui où le coût unitaire de main-d'œuvre a le moins augmenté en 1975. Le ministre a donc tort et il s'agit précisément de l'année sur laquelle il s'est appuyé pour justifier le programme présenté l'automne dernier. Le ministre admettra-t-il qu'il a eu tort que le programme ne se justifie pas sur le plan théorique et qu'il est moralement insoutenable pour les travailleurs canadiens?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je demanderai au député de lire ma réponse. Comme dans les précédentes, j'ai indiqué que les hausses de salaire de 20 à 30 p. 100 qui menaçaient le monde des affaires canadien, étaient à l'état de prévisions. Nous ne nous retournons pas en arrière pour dénoncer les agissements passés des entreprises et des syndicats canadiens; nous regardons devant nous et nous nous disons: s'ils signent des conventions du même genre à l'avenir, nous ne serons alors plus en mesure de faire concurrence. C'est pourquoi nous avons tenté de réduire, entre autres les hausses salariales en 1975. Notre succès donne un certain crédit au programme.

LE CHIFFRE DES HAUSSES SALARIALES POUR LE PREMIER
TRIMESTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le ministre vient de dire des sottises. Il sait très bien que le gouvernement n'applique aucun programme depuis la fin de 1975. Dans la première partie de sa réponse, il est passé de la situation 1975 aux hausses prévues pour 1976. J'aimerais demander au ministre s'il peut nous four-

Questions orales

nir, pour le premier trimestre, les chiffres comparatifs des hausses salariales autorisées au Canada et dans d'autres pays pour étayer l'argument qu'il vient d'avancer?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député dit que j'ai changé de sujet. Je répète pour la troisième fois: nous parlions des prévisions du coût de la main-d'œuvre. Le député a dit des choses moralement offensantes. J'estime qu'il est moralement offensant de prétendre que j'ai dit une chose alors que ce n'est pas exact.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

ON SUGGÈRE QUE LE MINISTRE RÉPARE L'AFFRONT FAIT AUX
FRANCOPHONES RÉSULTANT DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC
LES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je regrette de le répéter, monsieur le président, mais il y a de la perturbation dans les communications unilingues.

A la suite des nombreuses protestations provoquées par le geste posé par le ministre des Transports, relativement au conflit qui l'opposait à la CALPA et à la CATCA, et étant donné que même le très honorable premier ministre a semblé admettre l'erreur monumentale que constituait ce fameux protocole d'entente, en acceptant la démission du ministre de l'Environnement, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures il entend prendre pour réparer cet affront qu'il a fait à tous les Canadiens français en général et aux Québécois en particulier?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme la question est formulée en des termes complètement inappropriés, il m'est impossible d'y répondre.

[Français]

LES PROTESTATIONS CONTRE L'ENTENTE CONCLUE AVEC LES
CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE—LA POSITION
DU GOUVERNEMENT

M. René Matte (Champlain): A mon avis, monsieur le président, le ministre se fourvoie en répondant de cette façon-là, puisque les paroles que je viens de prononcer sont loin d'être du même acabit que celles qu'il a utilisées dans son protocole.

De toute façon, je voudrais lui demander s'il a pris connaissance de toutes les protestations et s'il en a reçu certaines particulièrement du Québec? Pourrait-il alors dire à la Chambre ce qu'il entend faire à la suite de ces événements?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, certes je ne suis pas sans savoir que le protocole d'accord conclu avec la CATCA et la CALPA a soulevé des protestations, surtout au Québec. Il m'a paru évident que cette inquiétude reposait en grande partie sur un malentendu fondamental, et j'ai essayé par tous les moyens de rassurer les gens du Québec en leur répétant qu'il n'était pas question pour le gouvernement de revenir sur les engagements qu'il a pris en matière de politiques linguistiques et de bilinguisme.